

La grandeur et la beauté de ce pouvoir varient nécessairement avec les différents êtres vivants ; il est d'autant plus magnifique qu'il a pour but de transmettre une vie plus parfaite. Aussi, considéré dans l'humanité, offre-t-il un caractère d'exceptionnelle grandeur. Par lui, en effet, l'homme est associé au Créateur pour lui donner de nouveaux enfants et de nouveaux héritiers.

Dès l'origine du monde, Dieu intervint par une loi positive pour assurer à l'exercice de ce pouvoir tout le respect qu'il mérite. Tout après la création du premier homme et de la première femme, il institua le mariage, le bénit et en posa les lois, fondant la famille humaine sur le modèle de la famille divine, la Sainte Trinité. (*Gen. I, 27-28 ; II, 24.*)

Si l'homme était resté dans l'état d'innocence où Dieu l'avait créé, il eût toujours respecté sans défaillance et sans difficulté l'institution divine. Mais une des conséquences du péché originel fut de mettre la chair en révolte contre l'esprit. Depuis lors, on vit l'homme souiller et profaner, au profit d'un vil plaisir, le pouvoir qu'il a de transmettre la vie.

C'est pour remédier à ce désordre que Dieu a inséré dans la loi écrite deux de ses commandements : le sixième, qui défend les *actions impures* ; et le neuvième, qui en défend même le *désir*.

La chasteté est la vertu qui interdit à l'homme tous les plaisirs illicites de la chair. Son rôle est de rétablir l'ordre primitif de Dieu : elle soumet la chair à l'esprit ; elle met la pureté non seulement dans les membres du corps, mais encore dans les pensées de l'esprit et les désirs du cœur.

Elle oblige tous les hommes, mais pas tous de la même manière. Il y a, en effet, trois degrés dans la chasteté. Deux sont obligatoires ; le troisième est l'un des conseils évangéliques. Au degré inférieur, se place la *chasteté conjugale*. C'est celle des personnes mariées. Elle impose aux époux deux devoirs : celui de demeurer fidèles l'un à l'autre, et celui de vivre saintement dans le mariage. Au second degré, la *chasteté du veuvage*. Elle oblige à une parfaite continence. Enfin, au degré supérieur, la *virginité*. Elle consiste à s'abstenir, soit un temps, soit toute la vie, non seulement des plaisirs illicites, mais encore du mariage. Quand elle est vraiment chrétienne, elle se donne pour but de servir Dieu sans partage. Que ce troisième degré soit en lui-même plus parfait que les deux autres, Jésus-Christ l'a dit,